Canadian Artists and Producers Professional Relations Tribunal

Tribunal canadien des relations professionnelles artistes-producteurs

CANADA

Issue No. 22 Information Bulletin July 2002

Tribunal decision

On April 8, 2002, the Tribunal rendered decision 2002 CAPPRT 038, a final decision regarding a complaint filed by an Artistic Director of a theatre company and former member of the Canadian Actors' Equity Association (CAEA) against CAEA and the association's Executive Director. CAEA is an artists' association that has been certified by the Tribunal to represent certain performers in the live performing arts.

In this matter, the plaintiff alleged that the respondents breached section 35 of the *Status of the Artist Act* respecting an artists' association's duty of fair representation, and section 51(*d*) of the *Act* respecting an artists' association's obligation not to apply its standards of discipline to an artist in a discriminatory manner. As a preliminary objection, the respondents argued that the Tribunal did not have the required constitutional jurisdiction to entertain the complaint.

The Tribunal concluded that it lacked constitutional jurisdiction to adjudicate the complaint because there is no evidence of a nexus between the plaintiff and a producer subject to the *Act*.

The Tribunal upheld the preliminary objection and dismissed the complaint for lack of jurisdiction, in accordance with paragraph 53(3)(*b*) of the *Act* which states that the Tribunal shall not hear a complaint if it is not within its jurisdiction.

The complete Reasons for Decision are available on the Tribunal's web site. ✦

The government of Saskatchewan adopts a *Status of the Artist Act*

Introduced on June 6, 2002, the *Status of the Artist Act* adopted by the government of Saskatchewan received Royal Assent on July 3, 2002. The news release from the government of Saskatchewan underlines that "the legislation will enable the minister to establish advisory committees to research, study and report to her on more substantive work, training, education and social equity issues for artists."

It is interesting to note that the Standing Committee on Canadian Heritage, in its Ninth Report published in June 1999, wrote that it "is convinced that it will be difficult to make improvements to the status of Canadian artists without the cooperation and participation of provincial governments. Existing federal status of the artist legislation will fulfil its purposes only if it is accompanied by complementary provincial legislation."

A copy of the *Act* is available on the website of the government of the Saskatchewan at the following address: www.legassembly.sk.ca/bills/default.htm. ✦

In This Issue

Changes at the Tribunal 2

We will be moving 2

Changes at the Tribunal

The Minister of Labour announced the appointment of Ms. Marie Senécal-Tremblay as vice-chair of the Tribunal for a two year mandate. Ms. Senécal-Tremblay has served as a part-time member of the Tribunal since March 1st, 2001. She replaced Mr. Robert Bouchard whose mandate ended on March 31, 2002. Mr. Bouchard was a member of the Tribunal from April 1997 and served as vice-chair since April 1999. He participated in the writing of numerous Tribunal decisions that helped the cultural sector in developing a solid caselaw in labour relations. The mandate of Ms. Robin Laurence ended on May 1st, 2002. All Secretariat employees and Tribunal members join in thanking them for the work they accomplished during their mandate.

The Minister of Labour also announced the appointments of Mr. John Van Burek and Ms. Lyse Lemieux as part-time members of the Tribunal for a two-year mandate. Mr. Van Burek has directed more than 90 productions from a variety of repertoires, and founded the Théâtre Français de Toronto where he was artistic director for two decades. Ms. Lemieux worked for the Canadian Broadcasting Corporation for many years, and has participated in artistic exhibits, in both group and individual categories.

Starting July 26, 2002, the Tribunal's Registrar and Senior Legal Counsel, Samantha Maislin Dickson, will occupy a new position with the Canadian Nuclear Safety Commission. Requests for service after this date should be directed to Ms. Josée Dubois or to Mr. François Auger. ✦

We will be moving

The Tribunal Secretariat will be moving on the weekend of November 2 and 3, 2002. Since all computers and telephone-lines will be disconnected and moved, our capacity to respond in an expeditious manner to public requests may be affected if complications occur during the process. We apologize for any inconvenience this may cause.

From November 4, 2002, the Tribunal's Secretariat offices will be located at 240 Sparks Street, 1st Floor W. Ottawa, Ontario K1A 1A1. Between now and November 4, 2002, we strongly urge you to send all written documents to our current address. The Secretariat's telephone and fax numbers as well as the e-mail and web site adresses will remain the same. ✦

Tribunal Secretariat

Contact Persons:

Josée Dubois, *Executive Director and General Counsel*

Linda L'Heureux, *Director, Planning, Research and Mediation*

François Auger, *Legal Counsel*

Marc Boucher, *Research and Communications Analyst*

Telephone:

(613) 996-4052 or
1 800 263-*ARTS* (2787)

Fax:

(613) 947-4125

Postal Address:

240 Sparks Street, 8th Floor W.
Ottawa, Ontario K1A 1A1

E-mail Address:

info@capprt-tcrpap.gc.ca

Are you currently preparing a course or organizing a conference on professional relations in the cultural sector?

Tribunal personnel are available to make presentations regarding the *Status of the Artist Act* and the role, procedures and activities of the Tribunal.

Tribunal canadien des relations professionnelles artistes-producteurs

CANADA

Canadian Artists and Producers Professional Relations Tribunal

Numéro 22 Bulletin d'information Juillet 2002

Décision du Tribunal

Le 8 avril 2002, Tribunal a rendu la décision 2002 TCRPAP 038, une décision finale dans l'affaire d'une plainte déposée par le directeur artistique d'une compagnie de théâtre et ancien membre de la Canadian Actors' Equity Association (CAEA) contre CAEA et la directrice exécutive de cette association. CAEA est une association d'artistes qui a été accréditée par le Tribunal le 25 avril 1996 pour représenter certains artistes des arts de la scène.

Dans cette affaire, le plaignant allègue que les intimées ont violé l'article 35 de la *Loi sur le statut de l'artiste* concernant le devoir de juste représentation d'une association d'artistes et l'alinéa 51*d*) de la *Loi* concernant l'obligation pour une association d'artistes de ne pas appliquer d'une manière discriminatoire ses normes de discipline à un artiste. Les intimées ont pour leur part soulevé une objection préliminaire selon laquelle le Tribunal n'a pas la compétence constitutionnelle nécessaire pour instruire la plainte.

Le Tribunal a conclu qu'il n'a pas la compétence constitutionnelle nécessaire pour instruire la plainte parce qu'il n'existe pas de preuve démontrant un lien entre le plaignant et un producteur assujetti à la *Loi*.

Le Tribunal a accueilli l'objection préliminaire et rejeté la plainte pour absence de compétence conformément à l'alinéa 53(3)*b*) de la *Loi* selon lequel le Tribunal ne doit pas instruire une plainte si celle-ci ne relève pas de sa compétence.

Les motifs complets se retrouvent sur le site internet du Tribunal. ✦

La Saskatchewan adopte une *Loi sur le statut de l'artiste*

Déposée le 6 juin 2002, la *Loi sur le statut de l'artiste* adoptée par le gouvernement de la Saskatchewan a reçu la sanction royale le 3 juillet 2002. Le communiqué émis par le gouvernement de la Saskatchewan indique que [TRADUCTION] «la *Loi* permettra au ministre d'établir des comités consultatifs chargés d'entreprendre des recherches, d'enquêter et de faire rapport sur des questions relatives au travail, à la formation, aux programmes d'étude et à l'équité des artistes».

Il est intéressant de rappeler que le Comité permanent du patrimoine canadien a affirmé dans son neuvième rapport publié en juin 1999 qu'il est «persuadé qu'il sera difficile d'améliorer le statut de l'artiste dans la société canadienne sans la collaboration et la participation des provinces. Les dispositions législatives fédérales actuelles touchant le statut de l'artiste ne pourront être efficaces que si elles sont conjuguées à des dispositions provinciales complémentaires».

Vous pouvez consulter la *Loi* via le site Internet du gouvernement de la Saskatchewan à l'adresse sui-vante : www.legassembly.sk.ca/bills/default.htm. ✦

Dans ce numéro

Du nouveau au Tribunal 2

Nous déménageons 2

Du nouveau au Tribunal

La ministre du Travail a annoncé la nomination de Me Marie Senécal-Tremblay au poste de vice-présidente du Tribunal pour un mandat de deux ans. Me Senécal-Tremblay est mem-bre du Tribunal depuis le 1er mars 2001. Elle remplace Me Robert Bouchard dont le mandat s'est terminé le 31 mars 2002. Me Robert Bouchard était membre depuis le mois d'avril 1997 et vice-président du Tribunal depuis le mois d'avril 1999. Il a participé à la rédaction de nombreuses décisions et ainsi contribué à établir pour la commu-nauté culturelle une jurisprudence solide en matière de relations de travail. Le mandat de Mme Robin Laurence s'est terminé le 1er mai 2002. Tous les employés du Secrétariat et les membres du Tribunal unissent leur voix pour les remercier du travail qu'ils ont accompli.

La ministre du Travail a également annoncé les nominations de M. John Van Burek de Toronto et de Mme Lyse Lemieux de Vancouver en tant que membres à temps partiel du Tribunal pour des mandats de deux ans. M. Van Burek a réalisé plus de 90 pièces de théâtre de divers répertoires et a fondé le Théâtre Français de Toronto, dont il a été le directeur artistique pendant 20 ans. Mme Lemieux a œuvré pendant plusieurs années au sein de la Société Radio-Canada et a participé à de nombreuses expositions, autant en groupe qu'individuelles.

À compter du 26 juillet 2002, la greffière et avocate-conseil principale du Tribunal, Me Samantha Maislin Dickson, occupera de nouvelles fonctions au sein de la Commission canadienne de sûreté nucléaire. Pendant l'intérim, les demandes pourront être acheminées à Me Josée Dubois ou à Me François Auger. ✦

Nous déménageons

Le Secrétariat du Tribunal doit déménager le weekend du 2 et 3 novembre 2002. Les ordinateurs et les téléphones devant être débranchés et déplacés, notre capacité à répondre promptement aux demandes du public pourrait éventuellement être affectée si des complications devaient survenir. Nous nous excu-sons des inconvénients que pourrait occasionner ce déménagement.

À compter du 4 novembre 2002, les nouveaux bureaux du Tribunal seront situés au 240, rue Sparks, 1er étage ouest, Ottawa (Ontario) K1A 1A1. D'ici cette date, nous vous prions de nous faire parvenir tous vos documents écrits à l'adresse actuelle du Tribunal. Les numéros de téléphone et de télécopieur du Secrétariat de même que les adresses de courriel et l'adresse de notre site Internet ne seront pas affectés par ce déménagement. ✦

Secrétariat du Tribunal

Personnes-ressources :

Josée Dubois, *directeur exécutif et avocat général*

Linda L'Heureux, *directrice, planification, recherche et médiation*

François Auger, *avocat-conseil*

Marc Boucher, *analyste recherche et communications*

Téléphone :

(613) 996-4052 ou
1 800 263-*ARTS* (2787)

Télécopieur :

(613) 947-4125

Adresse postale :

240, rue Sparks, 8e étage ouest
Ottawa (Ontario) K1A 1A1

Courrier électronique :

info@capprt-tcrpap.gc.ca

Page d'accueil Internet :

www.capprt-tcrpap.gc.ca

Vous préparez un cours ou organisez une conférence sur les relations de travail dans le secteur culturel?

Le personnel du Tribunal est disponible pour faire des exposés sur la *Loi sur le statut de l'artiste* ainsi que sur le rôle, les procédures et les activités du Tribunal.